



ville de Saint-Gabriel

Entrée en vigueur du règlement CV.524

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, le règlement CV.524 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments a reçu toutes les approbations requises pour son entrée en vigueur.

Ce règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil de Ville de Saint-Gabriel, tenue le 9 avril 2018 par la résolution 118-04-2018.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Saint-Gabriel, situé au 45 rue Beausoleil à Ville de Saint-Gabriel, du lundi au vendredi, entre 9 et 16 heures.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 18^{ième} jour d'avril 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, certifie avoir publié le présent avis en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, 45 rue Beausoleil, entre 9h00 et 16h00, le 18 avril 2018 et de l'avoir publié dans l'édition du 18 avril 2018 du journal l'Action de d'Autray, desservant la localité visée par ces changements.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^{ème} jour du mois d'avril 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier